

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : AMR 41/059/2011

AILRC-FR

26 septembre 2011

Mexique. Amnesty International condamne l'assassinat d'une journaliste à Nuevo Laredo

Amnesty International condamne l'assassinat de María Elizabeth Macías Castro, qui travaillait à la rédaction d'un journal de Nuevo Laredo, dans l'État de Tamaulipas, et dont le corps a été retrouvé le 25 septembre dans cette ville frontalière.

L'organisation demande l'ouverture d'une enquête exhaustive sur ce nouvel meurtre de journaliste, afin que ce crime ne reste pas impuni et qu'il n'affaiblisse pas encore davantage l'exercice de la liberté d'expression et le droit à l'information au Mexique.

Bien que les faits n'aient pas encore été examinés en profondeur, un message retrouvé près du corps de la victime semble indiquer que les auteurs de cet assassinat sont des membres du crime organisé. Ils auraient agi par vengeance contre la journaliste qui avait diffusé, sur les réseaux sociaux, des informations dénonçant les agissements des malfaiteurs de Nuevo Laredo.

Ce message constitue une menace sans équivoque adressée aux utilisateurs des réseaux sociaux, dans les régions du Mexique les plus touchées par la violence. Le 14 septembre dernier, deux autres corps ont été retrouvés à Nuevo Laredo, avec à leurs côtés un message similaire. Ces trois homicides semblent s'inscrire dans une stratégie inquiétante, dont l'objectif est d'intimider les utilisateurs des réseaux sociaux pour les dissuader de diffuser des informations sur les actes de violence.

Cette année, au moins huit professionnels des médias ont été tués au Mexique, ce qui montre la grande vulnérabilité des journalistes mais aussi l'inefficacité des mesures prises pour empêcher et sanctionner les agressions dont ils sont victimes.

Amnesty International appelle les autorités mexicaines à redoubler d'efforts pour faire toute la lumière sur l'assassinat de María Elizabeth Macías Castro, traduire les responsables de ces agissements en justice et instaurer un climat permettant aux professionnels des médias et aux utilisateurs des réseaux sociaux d'exercer leur droit à la liberté d'expression sans craindre pour leur sécurité ou pour leur vie.